

Décision

Générale

colonial

Décision n° 75-747/SG/CG concernant une prise en charge de frais d'évacuation, de traitement et de séjour en Métropole

n° 75-747/SG/CG

Ministère

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES LOIS SOCIALES

Date de publication

23 avril 1975

Numéro JO

n° 9 du 10/05/1975

Date du numéro

10 mai 1975

TEXTE INTÉGRAL

Sont pris en charge par le budget du Territoire, les frais d'évacuation, de traitement et de séjour de M. Ahmed Mohamed Ahmed, député du TFAI à Djibouti, évacué sanitaire le 17 septembre 1974, par vol AF n° 460, sur l'Hôpital Laennec (Service du professeur Thomeret). n° 42, rue de Sèvres – 75007 – Paris (régularisation).